

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2015

Objet : **SALON DE LA GASTRONOMIE**

Membres élus présents : MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - M. VERNE

Intervention de Pascal PERRAUT, Vice-président

Depuis plusieurs années, les organisations professionnelles du commerce alimentaire nous sollicitent pour la réalisation d'actions de promotion de leurs métiers auprès de la clientèle et des jeunes, lors du Salon de la Gastronomie de Bourg-en-Bresse.

L'année dernière, nous avons voté une subvention exceptionnelle de 750 € pour l'ensemble des organisations engagées, montant en baisse continue ces dernières années.

Compte-tenu des efforts d'économies budgétaires que nous avons engagées, le Bureau propose de conserver à 750 € notre contribution globale. Elle sera partagée entre les bouchers qui nous ont déjà sollicités et les boulangers.

L'Assemblée, vu l'exposé de Pascal Perraut, Vice-Président, donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 750€, à partager entre les organisations professionnelles des bouchers et boulangers, pour la réalisation d'actions de promotion de leurs métiers lors du salon de la gastronomie.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président